



Comité de Programmation Leader

Jeudi 3 novembre 2016 à Garde Colombe

Relevé de décisions

ETAIENT PRESENTS :

Membres du comité de programmation

Sphère publique

BRIOLLE Jean-Pierre, titulaire, Communauté de Communes du Haut-Buëch
BRISSON Pierre, Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale PACA, titulaire
D'HEILLY Alain, Pays Sisteronais-Buëch, suppléant
GAY Robert, Communauté de Communes du Sisteronais, titulaire
GUEYTTE Dominique, Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, suppléant
LAGIER Bruno, Communauté de Communes Ribiers Val de Méouge, titulaire
LONG Laurence, Chambre de l'Agriculture des Hautes-Alpes, titulaire
MASSOT Patrick, Communauté de Communes La Motte du Caire Turriers, titulaire
MONTAY Alain, Communauté de Communes du Laragnais, suppléant
ROLLAND Michel, Communauté de Communes du Serrois, titulaire

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Sphère privée

BARNIAUDY Mathieu, loisirs de pleine nature, suppléant
BRETON Christian, associations, suppléant
BRUN Christian, économie sociale et solidaire, titulaire
EXPERT Anne, professions libérales et indépendants, titulaire
GAST Jean-Claude, culture, titulaire
GODART Christian, environnement, titulaire
ILLY Bernard, agriculture, titulaire
KLEIN Tristan, économie sociale et solidaire, suppléant
LECOCQ Anicq, conseil de développement, titulaire
NICOLAS CHARVET Ghislaine, santé-social, suppléante
PUHELLE Marie-Odile, entreprenariat, titulaire,
ROCHE Serge, culture, suppléant
SCARAFAGIO Amélie, associations, titulaire
TRUC Dominique, agriculture, suppléant
VO DINH Didier, artisanat, titulaire

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 11

**25 présents / 21 voix [11 sphère privée / 10 sphère publique]
Soit 70% de présents et 52% de privés → double quorum atteint**



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



MEMBRES EXCUSES :Sphère publique

BAGARD Marcel, BUES Simone, CHAIX Patrick, COLLOMBON Elisabeth, CORREARD Jean-Louis, COMBE Liliane, ESCLANGON Alain, LAUGIER Nicolas, LE MAT Cédric, LHEUREUX Thierry, MARTINEZ Henriette, PELOUX Nicole, SCHULLER Jean, SIALELLI Renée, TEMPLIER Jean-Pierre, VANOORENBERGHE Daniell.

REPRESENTANTS INVITES ET TECHNICIENS PRESENTS :

DE CHILLY Diane, Pays Sisteronais-Buëch,
ELAPHOS Thibaut, Pays Sisteronais-Buëch,
GAILLARD Michèle, Conseil Départemental des Hautes-Alpes,
MANUEL Karine, Pays Sisteronais-Buëch,
NINON Sébastien, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
NOGUER Joëlle, Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales
POMMIER Marianne, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

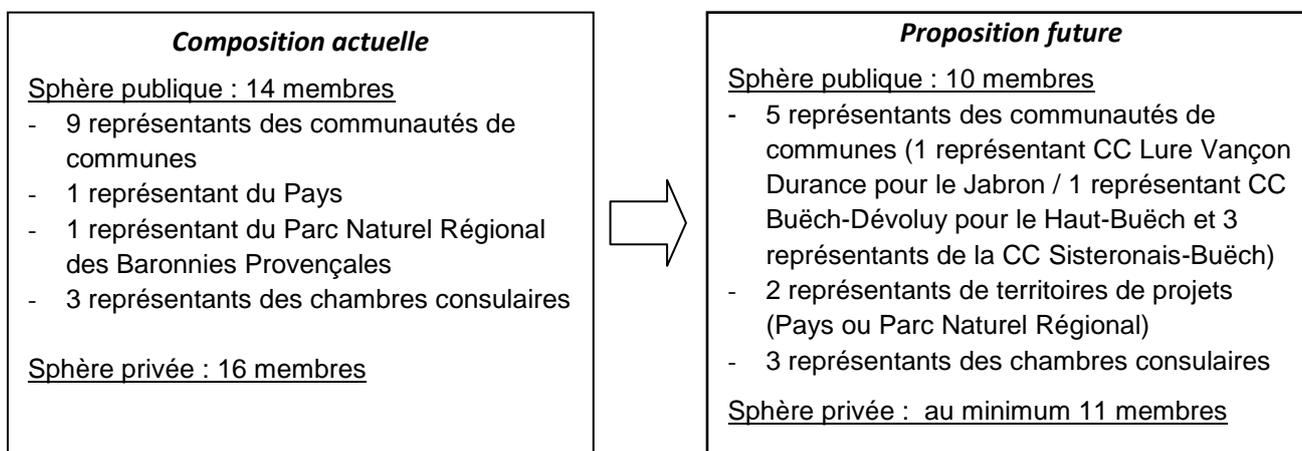
La séance débute à 18h05

ORDRE DU JOUR

1. Point sur la reconstitution du comité de programmation
2. Vote du règlement intérieur
3. Passage en opportunité de 10 projets.

1. Vote évolution composition comité de programmation

Au regard de la création des nouvelles intercommunalités, il est nécessaire d'anticiper la modification de la composition du comité de programmation du GAL. Le Pays (conseil d'administration) propose la composition suivante :



Nombre de votants	21 (10 public / 11 privés)
Votes pour	21
Votes contre	0
Abstentions	0

La future composition du comité de programmation est approuvée par le Comité de Programmation.

2. Vote du règlement intérieur du GAL

L'Autorité de Gestion (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) demande au Comité de Programmation de voter le règlement intérieur du GAL dans un délai de 2 mois après la signature de la convention LEADER. Le règlement intérieur avait déjà été voté lors du Comité de programmation du 20 octobre 2015, quelques changements y ont été apportés depuis :

ELEMENTS SUR LA COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Version votée le 20 octobre 2015

Le Comité de Programmation est composé de 30 membres titulaires et de leurs 30 suppléants, répartis en deux collèges : un collège public (élus des collectivités, représentants d'organismes publics) et un collège privé (professionnels, associatifs, acteurs sociaux ou économiques du territoire). Les membres privés votant doivent représenter plus de la moitié des membres votants de ce comité, soit au moins 51%.

Membres issus de la sphère publique : 14 membres titulaires et 14 suppléants :

- + Le président (ou son représentant) de l'association du Pays « Sisteronais-Buëch » et son suppléant ;
- + Un représentant « élu » du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales et son suppléant ;
- + 9 représentants « élus » des EPCI du territoire soit 1 représentant « élu » par EPCI pour les 9 EPCI du territoire concerné et leurs suppléants.
- + Un représentant inter-consulaire des Chambres d'Agriculture des deux départements (04,05) et son suppléant ;
- + Un représentant inter-consulaire des Chambres de Métiers et de l'Artisanat des deux départements (04,05) et son suppléant ;
- + Un représentant inter-consulaire des Chambres de Commerce et d'Industrie des deux départements (04,05) et son suppléant.

Membres issus de la sphère privée : 16 membres titulaires et 16 suppléants :

- + Le responsable (ou son représentant) du Conseil de Développement du Pays Sisteronais-Buëch et son suppléant ;
- + 15 représentants de la « société civile » et leurs suppléants, représentant les différentes activités du territoire.

Version soumise au vote le 3 novembre 2016

Le Comité de Programmation est composé de membres titulaires et de leurs suppléants, répartis en deux collèges : un collège public (élus des collectivités, représentants d'organismes publics) et un collège privé (professionnels, associatifs, acteurs sociaux ou économiques du territoire). Les membres privés votant doivent représenter plus de la moitié des membres votants de ce comité, soit au moins 51%.

Membres issus de la sphère publique :

- + Deux représentants « élus » de structures intercommunautaires (Pays Sisteronais-Buëch et Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales) et leurs suppléants ;
- + les représentants « élus » des EPCI du territoire soit 1 représentant « élu » par EPCI par tranches de 10 000 habitants et leurs suppléants :
- + Un représentant des Chambres d'Agriculture des deux départements (04,05) et son suppléant ;
- + Un représentant des Chambres de Métiers et de l'Artisanat des deux départements (04,05) et son suppléant ;
- + Un représentant des Chambres de Commerce et d'Industrie des deux départements (04,05) et son suppléant.

Membres issus de la sphère privée :

- + Le responsable (ou son représentant) du Conseil de Développement de la structure porteuse et son suppléant ;
- + les représentants de la « société civile » et leurs suppléants, représentant les différentes activités du territoire.

Eléments sur les modalités de mise en œuvre de la consultation écrite**Version votée le 20 octobre 2015**

Afin d'assurer la fluidité de la programmation, le Président du GAL peut décider, à titre exceptionnel, de consulter par écrit (courrier ou courriel) les membres du Comité de Programmation. Il est possible de recourir à cette procédure dans deux cas de figure uniquement :

- + pour les reprogrammations ou déprogrammations d'opérations déjà examinées en réunion par le Comité de Programmation ;
- + dans les cas où le délai de réunion du Comité de Programmation rend impossible la réalisation de l'opération. Ces cas d'urgence devront être justifiés par le bénéficiaire potentiel et seront appréciés par le Président du GAL. Pour la consultation, l'ensemble des pièces nécessaires à l'examen du projet est transmis aux membres du Comité de Programmation. Ces derniers disposent d'un délai de 10 jours pour rendre leur avis par écrit.

La décision du Comité de Programmation dans le cadre de la consultation écrite doit respecter le même principe de double quorum que lors des décisions en réunions.

Version soumise au vote le 3 novembre 2016

Afin d'assurer la fluidité de la programmation, le Président du GAL peut décider, à titre exceptionnel, de consulter par écrit (courrier ou courriel) les membres du Comité de Programmation. Il est possible de recourir à cette procédure dans les cas de figure suivants :

- + pour les reprogrammations ou déprogrammations d'opérations déjà examinées en réunion par le Comité de Programmation ;
- + la validation des grilles de notation ;
- + lorsque des questions ont été examinées en séance mais qu'elles n'ont pu être votées en raison de l'absence de double quorum ;
- + lorsque le comité de programmation doit se positionner sur une question relative à la mise en œuvre du dispositif LEADER (suivi, animation, évaluation...) dans des délais ne permettant pas sa convocation ;
- + dans les cas où le délai de réunion du Comité de Programmation rend impossible la réalisation de l'opération. Ces cas d'urgence devront être justifiés par le bénéficiaire potentiel et seront appréciés par le Président du GAL ;

Pour la consultation, l'ensemble des pièces nécessaires à l'examen du projet est transmis aux membres du Comité de Programmation. Ces derniers disposent d'un délai de 10 jours pour rendre leur avis par écrit.

La décision du Comité de Programmation dans le cadre de la consultation écrite doit respecter le même principe de double quorum que lors des décisions en réunions.

<i>Nombre de votants</i>	21 (10 public / 11 privés)
<i>Votes pour</i>	21
<i>Votes contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	0

Le règlement intérieur du GAL est approuvé par le Comité de Programmation (Pièce jointe au compte rendu).

3. Passage en opportunité des projets.

1^e projet présenté – 2016FA1-01 - Etude multi-filières de positionnement, de stratégie et d'actions pour le territoire de la vallée de l'Oule

Nom de l'opérateur :	Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule
Nom du projet :	Etude multi-filières de positionnement, de stratégie et d'actions pour le territoire de la vallée de l'Oule
Personnes sortant de la salle pour vote et débat en raison du risque de conflit d'intérêt :	/
Double quorum :	21 votants (10 public / 11 privés) – double quorum atteint
Fiche-Action n°	1
Avis d'opportunité	Avis favorable : 21 voix Avis défavorable : 0 voix Abstentions : 0 voix <u>Ce dossier obtient un avis favorable</u>
Recommandations éventuelles	/

2^e projet présenté – 2016FA1-02 - Faciliter la transmission des exploitations agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs dans les Baronnies Provençales

Nom de l'opérateur :	Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
Nom du projet :	Faciliter la transmission des exploitations agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs dans les Baronnies Provençales
Personnes sortant de la salle pour vote et débat en raison du risque de conflit d'intérêt :	Laurence LONG (suppléant absent) Bernard ILLY (suppléant présent : Dominique TRUC)
Double quorum :	20 votants (9 public / 11 privés) – double quorum atteint
Fiche-Action n°	1
Avis d'opportunité	Avis favorable : 0 voix Avis défavorable : 11 voix Abstentions : 9 voix <u>Ce dossier obtient un avis défavorable</u>
Raisons de l'avis défavorable	<ul style="list-style-type: none"> - Impression de financer le fonctionnement des missions de la Chambre d'Agriculture, et pas un projet nouveau / expérimental. - Manque une véritable coordination entre tous les acteurs qui agissent pour la transmission agricole (ADEAR, Agribio...) : importance des réseaux sur ce type de projets - Poids de l'étude qui semble trop important par rapport à celui des actions mises en œuvre sur le territoire.

► Monsieur Patrick MASSOT quitte la séance.

3^e projet présenté – 2016FA2-01 - Développement d'une savonnerie paysanne

Nom de l'opérateur :	Les Paysans Savonniers
Nom du projet :	Développement d'une savonnerie paysanne
Personnes sortant de la salle pour vote et débat en raison du risque de conflit d'intérêt :	/
Double quorum :	20 votants (9 public / 11 privés) – double quorum atteint
Fiche-Action n°	2
Avis d'opportunité	Avis favorable : 17 voix Avis défavorable : 0 voix Abstentions : 3 voix <u>Ce dossier obtient un avis favorable</u>
Recommandations éventuelles	/

4^e projet présenté – 2016FA2-02 - Le Pain du Forest

Nom de l'opérateur :	Moulin du Forest (SAS)
Nom du projet :	Le Pain du Forest
Personnes sortant de la salle pour vote et débat en raison du risque de conflit d'intérêt :	Dominique TRUC (titulaire présent : Bernard ILLY)
Double quorum :	20 votants (9 public / 11 privés) – double quorum atteint
Fiche-Action n°	2
Avis d'opportunité	Avis favorable : 20 voix Avis défavorable : 0 voix Abstentions : 0 voix <u>Ce dossier obtient un avis favorable</u>
Recommandations éventuelles	/

5^e projet présenté – 2016FA2-03 - Pôle Ovin de Sisteron

Nom de l'opérateur :	Association ODG César
Nom du projet :	Pôle Ovin de Sisteron
Personnes sortant de la salle pour vote et débat en raison du risque de conflit d'intérêt :	Dominique GUEYTTE (titulaire absent) Bernard ILLY (suppléant présent : Dominique TRUC)
Double quorum :	19 votants (8 public / 11 privés) – double quorum atteint
Fiche-Action n°	2
Avis d'opportunité	Avis favorable : 13voix Avis défavorable : 0 voix Abstentions : 6 voix <u>Ce dossier obtient un avis favorable</u>
Recommandations éventuelles	/

6^e projet présenté – 2016FA2-04 - Auberge les Sabots de Venus - Vallée domaniale d'Agnielles

Nom de l'opérateur :	Société Sabots de Vénus
Nom du projet :	Auberge les Sabots de Venus - Vallée domaniale d'Agnielles
Personnes sortant de la salle pour vote et débat en raison du risque de conflit d'intérêt :	/
Double quorum :	20 votants (9 public / 11 privés) – double quorum atteint
Fiche-Action n°	2
Avis d'opportunité	Avis favorable : 20 voix Avis défavorable : 0 voix Abstentions : 0 voix <u>Ce dossier obtient un avis favorable, avec recommandations</u>
Recommandations éventuelles	Nécessité de clarifier la relation propriétaire (ONF) / locataire-usager [pourquoi payer un loyer après 12 ans / risque que suite au bail de 15 ans, l'ONF récupère son bien] : nécessité de pouvoir développer, pour le porteur de projet, une activité pérenne et viable, au-delà du premier bail de 15 ans.

7^e projet présenté – 2016FA2-05 - Quadricycle tout terrain électrique

Nom de l'opérateur :	Descente Evasion Provence
Nom du projet :	Quadricycle tout terrain électrique
Personnes sortant de la salle pour vote et débat en raison du risque de conflit d'intérêt :	Mathieu BARNIAUDY (titulaire absent)
Double quorum :	19 votants (9 public / 10 privés) – double quorum atteint
Fiche-Action n°	2
Avis d'opportunité	Avis favorable : 17 voix Avis défavorable : 0 voix Abstentions : 2 voix <u>Ce dossier obtient un avis favorable</u>
Recommandations éventuelles	/

8^e projet présenté – 2016FA3-05 - Sisteron, terre de qualité

Nom de l'opérateur :	Association ODG César
Nom du projet :	Sisteron, terre de qualité
Personnes sortant de la salle pour vote et débat en raison du risque de conflit d'intérêt :	Dominique GUEYTTE (titulaire absent) Bernard ILLY (suppléant présent : Dominique TRUC)
Double quorum :	19 votants (8 public / 11 privés) – double quorum atteint
Fiche-Action n°	3
Avis d'opportunité	Avis favorable : 8 voix Avis défavorable : 0 voix Abstentions : 11 voix <u>Ce dossier obtient un avis favorable</u>
Recommandations éventuelles	/

► Monsieur Michel ROLLAND quitte la séance.

9^e projet présenté – 2016FA5-01 - Structuration économique, financière et juridique d'un projet participatif

Nom de l'opérateur :	Association ECOLOC
Nom du projet :	Structuration économique, financière et juridique d'un projet participatif
Personnes sortant de la salle pour vote et débat en raison du risque de conflit d'intérêt :	Amélie SCARAFAGIO (suppléant présent : Christian BRETON) Bruno LAGIER (suppléant absent)
Double quorum :	18 votants (7 public / 11 privés) – double quorum atteint
Fiche-Action n°	5
Avis d'opportunité	Avis favorable : 18 voix Avis défavorable : 0 voix Abstentions : 0 voix <u>Ce dossier obtient un avis favorable</u>
Recommandations éventuelles	/

10^e projet présenté – 2016FA5-02 - Isolation et rénovation de la salle associative de Vaunières

Nom de l'opérateur :	Association Les Villages des Jeunes
Nom du projet :	Isolation et rénovation de la salle associative de Vaunières
Personnes sortant de la salle pour vote et débat en raison du risque de conflit d'intérêt :	Jean-Claude GAST (suppléant présent : Serge ROCHE)
Double quorum :	19 votants (8 public / 11 privés) – double quorum atteint
Fiche-Action n°	5
Avis d'opportunité	Avis favorable : 19 voix Avis défavorable : 0 voix Abstentions : 0 voix <u>Ce dossier obtient un avis favorable</u>
Recommandations éventuelles	/

4. Questions diverses.

Au regard des premiers projets déposés dans le cadre de LEADER, il semble opportun de re-balayer les fiches actions pour proposer les modifications nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie (exemple du matériel roulant). Ce travail sera réalisé courant décembre avec les membres du Comité de Programmation volontaires et présenté lors de la prochaine séance.